

47	08/06/2016	BE 0423.898.710	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	16163.00130	CONSO 1.1

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIONS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM (1)(2) :

SOLVAC

Forme juridique: **SA**

Adresse: **rue des Champs Elysées**

N°: **43**

Code postal: **1050**

Commune: **Bruxelles 5**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet (3) :

Numéro d'entreprise

0423.898.710

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

10/05/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

01/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ **ne sont pas** (1) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEUR(S) D'ENTREPRISE(S) ayant contrôlé les comptes consolidés

BARON DE DORLODOT François-Xavier

rue Foret 7, 5150 Floreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13/05/2014- 08/05/2018

COMTESSE RENE LOUIS DE BERNIS CALVIERE Marie-Blanche

rue Victoria 25, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13/05/2014- 12/05/2015

CHEVALIER KRAFT DE LA SAULX Jean

avenue du Jeu de Paume 21, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2015- 14/05/2019

Documents joints aux présents comptes consolidés:

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Nombre total de pages déposées: **17**
 objet: 5, 6

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Bernard de Laguiche
Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)

Jean-Pierre Delwart
Président

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) En cas de consortium, remplir section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

THIBAUT DE MAISIÈRE Aude

Warrington Crescent 33, W9 1EJ Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2015- 14/05/2019

SOLVAY Patrick

Les Amérois 1, 6830 Bouillon, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2013- 09/05/2017

BOEL Yvonne

rue Edith Cavell 81, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2013- 09/05/2017

DELWART Jean-Pierre

Malihoux 11, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 08/05/2012- 10/05/2016

COMTE DE LAGUICHE Bernard

rue Prof Pedro Viriato Parigot Souza 3305, boîte 191, 81200-1 Curitiba, Brésil

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 13/05/2014- 08/05/2018

ROLIN Bruno

rue Clément Delpierre 28, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 08/05/2012- 10/05/2016

SEMET Alain

36th avenue W 4424, 98199 W Seattle, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2013- 09/05/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

MONDRON Jean-Patrick

rue Hollebeek 12, 1630 Linkebeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13/05/2014- 08/05/2018

JANSSEN DE LA BOESSIERE-THIENNES Marc-Eric

La Garenne rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13/05/2014- 08/05/2018

LE HARDY DE BEAULIEU Laure

avenue du Prince Baudouin 61, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2015- 14/05/2019

CHEVALIER DE SELLIERS DE MORANVILLE Guy

Kensington Park Road 160, W112E Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2015- 14/05/2019

DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SC sfd 0429.053.863

Berkenlaan 8, boîte B, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B025

Mandat : 14/05/2013- 10/05/2016

Représenté par

NYS Eric

Berkenlaan 8, boîte B, 1831 Diegem, Belgique

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre : A01773

États financiers consolidés

Solvac Groupe

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 février 2016. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2014	2015
Résultat de la participation mise en équivalence		25	126
Charges opérationnelles		-1	-1
Plus value s/réalisation de titres		0	0
Charges intérêts		-4	-4
Résultat net		19	121
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(1)	1,3	7,8

État consolidé du résultat global

MILLIONS EUR	NOTES	2014	2015
Résultat net		19	121
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾			
Éléments recyclables			
Hyperinflation		-3	13
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente		0	1
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-18	5
Écarts de conversion liés à des activités à l'étranger		75	52
Éléments non-recyclables			
Réévaluation du passif net au titre de plans de retraite à prestations définies		-152	86
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables			
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		22	-7
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		-76	150
Résultat global	(4)	-57	271

(1) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations des capitaux propres de Solvay SA. Plus d'information sont disponibles dans le rapport annuel de cette dernière.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

MILLIONS EUR	NOTES	2014	2015
Résultat net		19	121
Charges Intérêts		4	4
Résultat de la participation mise en équivalence	(1)	-25	-126
Variation des impôts		0	-7
Variation du fonds de roulement	(5)	-1	-10
Dividendes reçus de Solvay	(1)	82	97
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		80	79
Acquisition de titres Solvay	(1)	-2	-466
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-2	-466
Augmentation de capital	(9)	0	449
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(6)	39	20
Remboursement de dettes financières	(6)	-41	0
Intérêts payés		-4	-4
Dividendes payés	(7)	-72	-77
Flux de trésorerie des activités de financement		-78	388
Variation nette de trésorerie		0	1
Trésorerie à l'ouverture		1	1
Trésorerie à la clôture		1	2

Les notes suivent les états financiers (page 41)

Bilan consolidé

MILLIONS EUR	NOTES	2014	2015
ACTIF			
Immobilisation corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	2 365	3 258
Goodwill		342	342
Participations mises en équivalence hors goodwill		2 023	2 916
Actifs courants : créances court terme	(8)	34	52
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1	2
Total de l'actif		2 400	3 312
PASSIF			
Capitaux propres	(9)	2 241	3 131
Capital		138	192
Réserves		2 103	2 939
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2)	110	110
Passifs courants		49	71
Dettes financières à court terme	(6)	39	59
Dettes fiscales		7	0
Autres passifs court terme		3	12
Total du passif		2 400	3 312

Les notes suivent les états financiers (page 41)

État consolidé des variations des capitaux propres

MILLIONS EUR	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	EMPRUNT HYBRIDE	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2013	138	173	0	367	2 085	-374	2 389
Résultat global					19	-76	-57
Dividendes					-72		-72
Emprunt hybride							0
Acquisitions / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-20		-20
Valeur comptable au 31/12/2014	138	173	0	367	2 013	-450	2 241
Résultat global					121	150	271
Dividendes					-77		-77
Augmentation de capital	54	395					449
Emprunt hybride							0
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres				308	-61		247
Valeur comptable au 31/12/2015	192	568	0	675	1 996	-300	3 131

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire en page 10 du rapport de gestion.

Annexe aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes :

1. Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention de 31 % de Solvay.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Les normes et interprétation nouvelles et amendées suivantes ont été appliquées à compter de l'exercice 2015 :

- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015) ; et
- IFRIC 21 – Taxes (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 17 juin 2014).

Ces normes et interprétation nouvelles et amendées n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Solvac.

Textes en vigueur après la date de clôture

Solvac n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2015, à savoir :

- IFRS 9 – *Instruments financiers et les amendements liés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adopté au niveau européen) ;
- IFRS 14 – *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen) ;
- IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adopté au niveau européen) ;
- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015) ;
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – *Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen) ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – *Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises* (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent, l'adoption au niveau européen a également été reportée) ;
- Amendements à IFRS 11 – *Partenariats – Acquisition d'une participation dans une entreprise commune* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 7 – *Etat des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- Amendements à IAS 12 – *Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôts différé pour des pertes non réalisées* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – *Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – *Immobilisations corporelles et actifs biologiques – Plantes productrices* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 19 – *Avantages au personnel – Cotisations des employés* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015) ; et
- Amendements à IAS 27 – *Etats financiers individuels – Méthode de la mise en équivalence* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016).

L'application future de ces normes et interprétations par Solvay est détaillée dans son rapport annuel. A cette exception, leur application au niveau de Solvac ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2. Consolidation

Le Conseil d'Administration estimant que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, la participation dans Solvay S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette méthode prend en compte la part de Solvac S.A. dans les états financiers du Groupe Solvay, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvay (voir le rapport annuel de Solvay). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

3. Information sectorielle

Étant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvay sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

4. Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, afin de déterminer l'étendue de l'éventuelle dépréciation.

5. Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

6. Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

7. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvay dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvay), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration au 31 décembre 2015 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvay. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux «target prices» pour l'action Solvay, tels qu'estimés par les analystes financiers.

À la date de clôture de l'exercice, Solvac considère qu'il n'y a pas d'indice de perte de valeur. Dès lors, aucun test de dépréciation de l'investissement n'a été effectué.

Enfin, le Conseil d'Administration considère que Solvac n'a pas de contrôle sur Solvay mais a une influence notable et donc intègre les comptes de ce groupe selon la méthode de mise en équivalence.

8. Gestion des risques

Risque sous-jacent Solvay – Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvay, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes sociaux), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Risque de valorisation – Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours de l'action Solvay). Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay au bilan de Solvac est de 90,80 EUR par action hors goodwill (82,65 EUR dans les comptes sociaux).

Risque de taux – Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe. La société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Risque de liquidité – Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment le risque lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. La dette à court terme, modérée, atteint une pointe en fin d'année (59 millions EUR à fin 2015) et elle est remboursée pour une part importante en janvier de l'année suivante lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende (44 millions EUR en janvier 2016). Non seulement la dette à court terme est de courte durée mais en moyenne sur l'année, elle est proche de zéro. Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay

Risque de contrepartie – Il s'agit du risque de contrepartie bancaire relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Participations mises en équivalence

Il s'agit de la participation de 31 % que Solvac détient dans Solvay S.A. (après déduction des actions propres détenues par Solvay). Solvay S.A. est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 3 258 millions EUR (dont 342 millions EUR de goodwill et 2 916 millions EUR de valeur hors goodwill). Valorisée au cours de bourse du 31 décembre 2015, elle se monte à 3 161 millions EUR.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2014	2015
Valeur au 1 ^{er} janvier	342	342
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	342	342

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

MILLIONS EUR	2014	2015
Valeur au 1 ^{er} janvier	2 174	2 023
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	2	457
Résultat (*)	25	126
Distribution	-82	-88
Écarts de conversion et de juste valeur	-96	90
Emprunt hybride	0	308
Valeur au 31 décembre	2 023	2 916

En décembre 2015, Solvac a participé à l'augmentation de capital de Solvay. Elle a ainsi souscrit avec droits à 6 394 567 nouveaux titres pour un montant total de 453 millions EUR et ensuite souscrit avec scripts à 110 000 nouveaux titres pour un montant total de 10 millions EUR. De plus, Solvac a procédé après cette augmentation de capital à l'acquisition de 32 936 titres pour un montant total de 3 millions EUR.

Les dividendes sur les actions nouvellement acquises (9 millions EUR), décrétés antérieurement et payés en janvier 2016, ont été portés en déduction du coût d'acquisition conformément aux prescrits des règles comptables belges et internationales. Les acquisitions s'élèvent donc à un montant net total de 457 millions EUR.

(*) En 2015, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 126 millions EUR (2014: 25 millions EUR). En 2015, la quote-part de Solvac dans le résultat « Discontinued Operations » s'élève à -17 millions EUR (2014: -76 millions EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay »^(*) multiplié par le pourcentage de détention (30,95 % en 2015 et 30,82 % en 2014).

(*) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle.

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

MILLIONS EUR	2014	2015
Bilan		
Actifs immobilisés	11 529	18 716
Actifs circulants	6 365	6 613
Valeurs disponibles	1 251	2 030
Total de l'actif	17 894	25 329
Capitaux propres	6 778	9 668
Actionnaires Solvay	6 564	9 423
Participations ne donnant pas le contrôle	214	245
Dettes à plus d'un an	6 088	11 330
Dettes financières à plus d'un an	1 485	5 628
Dettes à un an au plus	5 029	4 331
Dettes financières à un an au plus	853	892
Total du passif	17 894	25 329

MILLIONS EUR	2014	2015
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	10 629	11 047
Résultat des activités poursuivies	259	509
Résultat des activités abandonnées	-246	-55
Résultat net de l'année	13	454
Participations ne donnant pas le contrôle	67	-48
Résultat net (part Solvay)	80	406
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	-264	505
Résultat global	-251	959
Dividende reçu	82	97

(2) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables et s'élèvent à 110 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis). Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac: soit un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2022; coût fixe de 2,90%) et un emprunt de 60 millions EUR (échéance 2020; coût fixe de 3,20%). Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 4 millions EUR pour l'exercice 2015.

(3) Résultat net par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre de titres Solvac se monte à 21 375 033 actions à fin 2015 (15 267 881 à fin 2014).

(4) Résultat global

Les principaux mouvements sont liés à l'évaluation des obligations au titre de régimes à prestations définies conformément à IAS 19 révisé et des écarts de conversion.

(5) Variation du fonds de roulement

En 2015, il s'agit principalement de l'augmentation de la créance sur Solvay (acompte sur exercice 2015), tenant compte de l'accroissement en fin d'année, du nombre de titres Solvay détenus par Solvac.

(6) Dettes financières à court terme

Il s'agit:

- d'une part, de deux emprunts « Straight Loan » contractés le 24 novembre 2015 et le 11 décembre 2015 pour un montant total de 45 millions EUR (échéance le 21 janvier 2016) permettant de financer le solde de dividende 2015 payé le 24 novembre 2015; et
- d'autre part, Solvac a contracté le 28 juillet 2015 l'ouverture d'une ligne de crédit sous forme d'un Credit Revolving de 500 millions EUR afin de souscrire à l'augmentation de capital de Solvay. Au 31 décembre 2015, ce Credit Revolving a été utilisé à hauteur de 14 millions EUR pour effectuer des achats de titres Solvay à fin décembre 2015 (pour un total de 142 936 titres).

(7) Dividende distribué

Les dividendes distribués (5 015 EUR brut par action, en augmentation de 6,25 % par rapport à 2014) durant la période se montent à 77 millions EUR comprenant l'acompte sur dividende 2015 payé le 27 août 2015 (43 millions EUR) et le solde de dividende 2015 payé le 24 novembre 2015 (34 millions EUR).

(8) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvay.

(9) Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 3 131 millions EUR. Ils ont été majoritairement impactés durant l'année 2015 par :

- l'augmentation de capital du 22 décembre 2015 pour un montant total net des frais de transactions liés à cette opération de 449 millions EUR (453 millions EUR - 3,7 millions EUR de frais liés à la transaction);
- la distribution des deux acomptes sur dividendes de EUR 5,015 brut par action (EUR 4,72 brut par action en 2014), pour un montant total de 77 millions EUR;
- la quote-part dans certains éléments du résultat global provenant de Solvay (52 millions EUR liés aux écarts de conversion et les gains actuariels des plans de pensions pour 82 millions EUR, net d'impôts);
- la quote-part d'un nouvel emprunt hybride émis par Solvay pour 308 millions EUR (suite à l'acquisition de Cytec et afin de renforcer la structure de capital de Solvay, un emprunt hybride a été émis pour une valeur de 1 milliard EUR. Cet emprunt qualifie d'instrument de capitaux propres étant que les critères de IAS 32 sont remplis); et
- le résultat consolidé de la période de 121 millions EUR.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire en page 10 du rapport de gestion.

(10) Actions propres

En 2015, Solvac n'a acquis aucune action propre en vue d'annulation.

(11) Instruments financiers

MILLIONS EUR	2014		2015	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Prêts et créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	35	35	54	54
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	152	161	181	190

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, Solvac classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix); et
- niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Pour les prêts et créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (110 millions EUR, voir note 2) est inférieure à leur juste valeur (estimée à 119 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

(12) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

Rémunérations et pensions : les mandats d'administrateurs sont rémunérés depuis début 2014 par des jetons de présence de 2 000 EUR brut par séance, pour chaque Administrateur, et de 4 000 EUR brut par séance pour le Président du Conseil. Avances et crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une entreprise filiale ou par une entreprise associée : le compte courant avec Solvay S.A. (solde nul à fin 2015 et 2014) est rémunéré en faisant référence au taux de financement interne applicable au sein du Groupe Solvay.

(13) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 1 576 685 titres Solvay en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 155 millions EUR. Une mise en gage additionnelle a été octroyée le 4 janvier 2016 pour 1 181 936 titres.

(14) Liste des sociétés consolidées

Le Groupe Solvac est intégré selon la méthode de mise en équivalence.

Rapport de gestion

L'année 2015 marque une page dans l'histoire du Groupe Solvay et par conséquent dans celle de Solvac.

Solvay a procédé à l'acquisition de Cytec aux USA pour un montant de 5,8 milliards de USD. Il s'agit d'une opération transformante dont le financement a été pour partie assuré par une augmentation de capital de 1,5 milliard d'EUR, soit une première depuis l'entrée en bourse de Solvay en 1967. Solvac s'est engagée à y souscrire pour sa part et à assurer le financement par sa propre augmentation de capital dont nous détaillons les caractéristiques ci-dessous ainsi que les autres faits marquants de l'année.

- Solvac a procédé au cours du mois de décembre à une augmentation de capital en espèces avec droit de préférence en faveur des actionnaires existants par le biais d'une offre en souscription publique, d'un montant de maximum 451 929 248 EUR, pouvant donner lieu à l'émission d'un maximum de 6 107 152 actions nouvelles. L'objectif de cette opération était d'apporter à Solvac les moyens financiers nécessaires pour lui permettre de souscrire, à hauteur de sa participation à l'augmentation de capital lancée concomitamment par Solvay, pour un montant de 1,5 milliard EUR pour financer une partie de l'acquisition de la société américaine Cytec Industries.

L'opération a été décidée par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2015 dans le cadre de l'habilitation spéciale d'augmenter le capital qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2015 et a donné lieu à l'émission d'un prospectus approuvé par la FSMA.

Chaque action existante donnait droit à un droit de préférence négociable sur Euronext Brussels du 4 au 15 décembre 2015. Les titulaires de droits de préférence pouvaient, pendant la période de souscription souscrire aux actions nouvelles dans la proportion suivante: 2 actions nouvelles pour 5 droits de préférence. Le prix d'émission s'élevait à 74 EUR par action nouvelle.

A l'issue de la période de souscription avec droits de préférence, 5 340 500 actions nouvelles ont été souscrites, soit 87,45 % du nombre maximum d'actions nouvelles offertes en souscription. Le cours moyen des droits pendant cette période a été de 8,61 EUR. Les droits de préférence non-exercés ont été automatiquement vendus sous forme de scripts par une procédure d'enchères organisées par Euronext Brussels le 18 décembre 2015. Le cours du script s'est établi à 4 EUR.

A l'issue de la vente des scripts, 766 652 actions nouvelles supplémentaires ont été souscrites, ce qui a permis d'atteindre le taux de souscription de 100 % de l'augmentation de capital.

A la suite de ces opérations, le capital social de Solvac a été augmenté à concurrence de 55 081 893 EUR par l'émission de 6 107 152 actions nouvelles, le solde du produit des souscriptions, soit 396 847 355 EUR ayant été affecté à un compte indisponible « primes d'émission ».

L'ensemble des actions nouvelles jouissent des mêmes droits que les actions antérieurement émises et bénéficieront des dividendes mis en paiement après leur émission. Elles ont été admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels le 22 décembre 2015.

- Cette opération a permis de pleinement souscrire à l'augmentation de capital de Solvac
- Solvac a procédé à l'acquisition d'un total de 6 504 567 actions Solvay dans le cadre de l'augmentation de capital. Par ailleurs, des acquisitions complémentaires portant sur 32 936 actions Solvay ont eu lieu fin décembre 2015 au cours moyen de 96,30 EUR.
- Solvac a procédé, comme les années antérieures, à la distribution de 2 acomptes sur dividende au cours de 2015, soit un total de 5,015 EUR. Le premier acompte a été payé le 27 août et le second acompte a été mis en paiement anticipativement le 24 novembre 2015. Sur l'année 2015, l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 5,1 % (3,8 % net de précompte de 25 %). La décote de holding est passée de 33 % à 31 %.

Le dividende total 2015 par action est en augmentation de 6,25 % par rapport à 2014.

- Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé d'assouplir sa politique d'agrément de personnes morales ou assimilées comme actionnaires de Solvac en élargissant notamment les catégories d'entités éligibles à différentes structures utilisées par des personnes physiques pour la gestion de leur patrimoine privé. Par décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2015, le texte des articles 7 et 8 des statuts de Solvac a été en partie modifié (voyez à ce sujet, le point 1.2 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise).
- Entre le 1^{er} et le 15 janvier 2016, Solvac a procédé à l'acquisition de 395 355 actions Solvay complémentaires au prix moyen de 89,38 EUR, ce qui a permis de porter la participation de Solvac dans Solvay à 30,33 %.

Solvac a financé ses nouveaux achats de titres Solvay en 2015 et 2016 à l'aide d'un crédit long terme de 50 millions EUR avec comme échéance mars 2023 et un coût total de 1,5 %. En contre partie, 862 069 titres Solvay ont été gagés.

Comptes statutaires

Le bénéfice courant ainsi que le bénéfice de la période s'élèvent à 79,0 millions EUR, en hausse de 3,2% par rapport à l'année précédente.

Le revenu cash de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvac, s'établit à 87,7 millions EUR contre 81,9 millions en 2014 soit une augmentation de 7%. Cela s'explique par le fait que les revenus de participation de Solvac en 2015 sont constitués du solde 2014 de Solvac (en hausse de 10,7% par rapport au solde 2013) et de l'acompte de dividende Solvac 2015 en hausse de 2% sur 32 115 770 actions au lieu de 25 578 267. Cet effet apparaît clairement dans le tableau suivant:

(MILLIONS EUR)	2014	2015	
Revenu cash⁽¹⁾:	81,9	87,7	+7%
Dont: - solde dividende			
Solvac	47,8	52,9	+10,7%
- acompte dividende			
Solvac	34,1	34,8	+ 2,01 %
Frais généraux			
y.c. charges financières	5,3	5,0	
Résultat cash⁽²⁾:	76,6	82,7	
Résultat exceptionnel:	0	-3,7	
Résultat net de la période:	76,6	79,0	
Distribution Solvac:	72,1	76,6	
Solde	4,5	2,4	

Pour autant que les comptes sociaux l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash, et après couverture des frais (principalement charges financières), que sont déterminés les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le dividende annuel brut par action s'élève à 5,015 EUR en hausse de 6,25% par rapport à 2014. Ce qui correspond, après déduction du précompte mobilier de 25%, à 3,76 EUR net par action. Solvac a encaissé un dividende brut par action Solvac de 3,42 EUR en 2015.

Pour l'exercice 2015, la distribution brute atteint 76,57 millions EUR. Après affectation de 5,5 millions EUR à la réserve légale, conformément à la législation, le report à nouveau passerait de 1 385,9 millions EUR en 2014 à 1 382,8 millions EUR en 2015.

Nous incluons dans ce rapport une analyse de l'évolution des actions Solvac en termes de cours, régularité des

cotations, volumes de transactions, décote et return total pour l'actionnaire.

États financiers consolidés

Par ailleurs, nous présentons les états financiers consolidés de Solvac.

Comme par le passé, le Conseil d'Administration a confirmé qu'il exerçait une influence notable sur Solvac, ce qui conduit à une intégration de Solvac par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

La différence par rapport aux comptes sociaux est l'évaluation de la participation dans Solvac selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la réglementation en la matière.

De ce fait, le résultat consolidé de Solvac reflète celui du groupe Solvac et enregistre dès lors un bénéfice de 121 millions EUR.

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvac S.A.

Les états financiers consolidés 2015 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvac. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS (International Financial Reporting Standards).

Principaux risques

Risque sous-jacent Solvac - Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvac, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvac. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvac, soit par les dividendes encaissés (comptes sociaux), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Risque de valorisation - Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours du titre Solvac). Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable moyenne des titres Solvac au bilan de Solvac est de 90,80 EUR par action hors goodwill (82,65 EUR dans les comptes sociaux).

Risque de taux - Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 110 millions EUR (160 millions EUR à partir de

(1) Par «revenu cash», il faut entendre le flux de dividendes nets de la participation dans Solvac et les produits d'intérêts.

(2) Par «résultat cash», il faut entendre le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers / d'exploitation).

mars 2016). La Société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Risque de liquidité : Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme.

La dette à court terme atteint 58,6 millions EUR en fin d'année et se compose de :

- 44,5 millions EUR de dette destinée à financer les besoins de trésorerie à court terme. Cette dette est presque totalement remboursée en janvier 2016 lors du paiement par Solvac de son acompte sur dividende (43,5 millions EUR). Non seulement cette dette est de courte durée mais, en moyenne sur l'année, elle est proche de zéro.
- 14,1 millions EUR de dette destinée à financer les achats de titres Solvac. Solvac ayant l'intention de détenir les titres Solvac à long terme, cette dette court terme a fait l'objet d'un refinancement à long terme sur une période de 7 ans. (inclus dans les 50 millions EUR mentionnés ci-avant).

Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvac.

Risque de contrepartie - Il s'agit du risque de contrepartie bancaire relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2015 d'opérations visées aux articles 523 et 524 du Code des sociétés et la Société n'a pas réalisé en 2015 d'autres opérations que l'augmentation de capital du 4 au 15 décembre.

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion, est reprise en page 14 du présent Rapport Annuel.

Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de réélire Monsieur Jean-Pierre Delwart ainsi que Monsieur Bruno Rolin comme administrateurs pour une période de 4 ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de mai 2020. Le Conseil d'Administration élira, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale ordinaire de renouveler son mandat, Monsieur Jean-Pierre Delwart comme Président du Conseil d'Administration avec effet à l'issue de ladite assemblée.

Le mandat de commissaire de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, représenté par Monsieur Eric Nys, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2016. Le Conseil propose à l'Assemblée Générale le renouvellement pour une durée de 3 ans (qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019) du mandat de Deloitte comme commissaire. Deloitte sera représentée par Monsieur Michel Denayer ou, au cas où il serait dans l'impossibilité d'exercer son mandat, par Madame Corine Magnin.

Rapport du Commissaire

à l'Assemblée Générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2015

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvac SA (la « société »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 3 312 millions EUR et le bénéfice consolidé de l'exercice s'élève à 121 millions EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Solvac SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 6 mars 2016
Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Eric Nys